



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 24 août 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

En Auvergne-Rhône-Alpes, déjà 1 jeune sur 2 est vacciné.

À l'approche de la rentrée scolaire, l'ARS et la préfecture encouragent les 12-17 ans à se faire vacciner dès maintenant.

Le 19 août, 56,3 % des 12-17ans habitant la région Auvergne-Rhône-Alpes avaient reçu au moins une dose de vaccin et 34,4% d'entre eux avaient un schéma vaccinal complet. Dans l'Ain à cette même date, 46,5 % des 12-17 ans avaient reçu au moins une injection, et 27,8 % d'entre eux étaient totalement vaccinés.

À l'approche de la rentrée scolaire et de la reprise des activités extra-scolaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la préfecture de l'Ain encouragent tous les jeunes à se faire vacciner.

De nombreux créneaux sont actuellement disponibles dans les centres, et certains proposent des accès sans rendez-vous.

La vaccination permet la réduction des risques liés à la contamination et au développement de formes graves de la maladie, quel que soit l'âge de la personne vaccinée. Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, leur vaccination est nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus et essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'immunité collective.

Grâce à la vaccination, les plus jeunes diminueront les risques de contracter la maladie et d'en développer des formes graves, dites "Covid long". Par-dessus tout, ils retrouveront une vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties, du sport, de la culture et des interactions sociales.

Quels vaccins peuvent-ils recevoir ?

Les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent deux injections de vaccin à ARN messenger Pfizer-BioNTech ou Moderna.

Ceux ayant déjà contracté la Covid-19 peuvent recevoir une unique dose de vaccin ; ceux ayant contracté la Covid-19 au moins 15 jours après avoir reçu leur première injection peuvent ne pas se voir administrer la seconde dose de vaccin.

Où se faire vacciner ?

La vaccination est possible dans les **centres de vaccination**, chez son **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste), en **pharmacie**, en **cabinet infirmier** ou chez une **sage-femme** [>> tous les centres/professionnels de santé proposant la vaccination sont référencés sur [Sante.fr](https://sante.fr).]

Par ailleurs, des opérations de vaccinations ponctuelles sont régulièrement organisées dans les centres commerciaux, aux abords de lieux touristiques ou dans des villes ciblées. Dans l'Ain, de nouvelles opérations de vaccination seront proposées :

- à Arbent (Géant Casino) mercredi 25 août 2021 de 14h à 18h,
- à Pont-de-Vaux (centre hospitalier) jeudi 26 août 2021 de 9h à 17h,
- à Meximieux (espace Claude Favre de Vaugelas) vendredi 27 août 2021 de 9h à 17h,
- à Bourg-en-Bresse (Cap Émeraude) samedi 28 août de 9h à 13h.

[>> Opérations référencées sur le [site internet de l'ARS](#)]

Quels documents sont nécessaires ?

• Autorisation parentale pour les moins de 16 ans

L'autorisation d'un des deux parents est nécessaire à la vaccination des mineurs de 12 ans à 15 ans inclus. Le document est à compléter et à apporter le jour de la vaccination. [Il est disponible depuis le site du ministère des Solidarités et de la Santé.](#)

Les jeunes de 16 ans et plus peuvent accéder à la vaccination sur la base de leur seul consentement.

Par ailleurs, la vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

• Carte vitale

Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le numéro de sécurité sociale d'un de leurs parents.

• Le cas échéant, preuve d'une infection antérieure

Sur présentation d'une preuve d'une infection antérieure (test RT-PCR ou une sérologie positive de plus de deux mois) à la Covid-19, il est possible de bénéficier d'un schéma vaccinal avec une seule dose. Cette preuve d'infection devra être présentée lors du premier rendez-vous afin de bénéficier d'une seule dose.

Retrouver de nombreuses autres informations sur la vaccination des jeunes, sur le site du Ministère des solidarités et de la santé >> [consulter](#)

Contact presse

Préfecture de l'Ain

04 74 32 78 66

pref-communication@xxxxxx.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr